

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI à une webémission gratuite sur le plomb dans l'eau potable à l'intention des exploitants de garderie

- ✓ Familiarisez-vous avec vos responsabilités en vertu du Règl. de l'Ont. 243/07 (*Écoles, écoles privées et garderies*) en ce qui concerne la vidange de la plomberie dans vos installations et le prélèvement annuel d'échantillons d'eau potable afin d'en analyser la teneur en plomb.
- ✓ Posez vos questions sur le règlement directement au personnel du ministère de l'Environnement.
- ✓ Apprenez ce que vous devez faire si vous recevez des résultats d'analyse qui dépassent la norme provinciale pour le plomb dans l'eau potable.
- ✓ Obtenez de l'aide pour remplir les formulaires.
- ✓ Apprenez *de visu* comment prélever un échantillon d'eau potable et comment effectuer la vidange de la plomberie.

Date Le mercredi 28 mai 2008

Webémission anglaise 10 h – 12 h

Webémission française 13 h 30 – 15 h 30

Public visé Exploitants, gestionnaires et superviseurs de
garderie, personnel d'entretien et de garde

Pour des renseignements sur la façon de s'inscrire, visitez :
www.ontario.ca/drinkingwater/241064.pdf

Pour en savoir davantage sur cet événement, communiquez avec Sandra Attias, Direction des programmes liés à l'eau potable, par courriel, à sandra.attias@ontario.ca, ou par téléphone, au 416 314-0546.

Qu'est-ce qu'une « webémission »?

Une webémission est un moyen interactif d'échanger de l'information sur Internet. Pendant la webémission, vous pourrez voir l'exposé du ministère de l'Environnement, entendre ce qui se dit, suivre les travaux en temps réels et transmettre vos questions aux présentateurs par courriel.

Que faire si je ne peux pas assister à la webémission du 28 mai?

Après la diffusion en direct, l'enregistrement de la webémission sera accessible sur le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/drinkingwater) pendant un an.

Est-ce qu'il faut que j'assiste à la webémission?

Non. Il s'agit d'une activité à participation optionnelle qui vise à vous aider à mieux comprendre vos responsabilités.

Protéger notre environnement.

